



Rapport du jury de la Certification complémentaire français langue seconde

publié le 04/10/2009

Session 2009

Descriptif :

Session 2009

○ 1. Composition du jury

- ▶ Olivier HIMY, IA-IPR de Lettres.
- ▶ Martine MARQUILLÓ-LARRUY, Maître de Conférences à l'Université de Poitiers, Responsable du Master DIDALANG-FLE/S.
- ▶ Dominique FRAVEGA, certifiée de Lettres Classiques, enseignante au collège Beauregard, La Rochelle (Charente-Maritime)
- ▶ Sabine PERAUDEAU, certifiée de Lettres Modernes, enseignante au collège Romain Rolland de Soyaux (Charente)

○ 2. Statistiques

	Nbre	Moy.	Note la + basse	Note la + élevée	Fem.	Hom.	PE	PEGC	Certifiés, dont stagiaires	Agrégés	PLP
Inscrits	16				9	7	1	1	11 (1)	2	1
Présentés	15	10,8	05	15	9	6	1	1	0 (1)	2	1
Reçus	8	13,37 - 5	10	15	5	3	1	1	6 (1)	0	0

○ 3. Commentaires

Le jury tient à rappeler aux candidats qu'ils doivent consulter attentivement la note de service n°2004-175 du 19.10.2004 parue au B.O. n°39 du 28 octobre 2004. La structure du dossier, le déroulement de l'épreuve orale ainsi que les critères d'évaluation (liste de connaissances et de compétences fournie en annexe) y sont clairement précisées.

Par rapport à l'année précédente, les dossiers présentés faisaient preuve d'une préparation nettement supérieure. Si certains présentaient encore des lacunes, par exemple dans le « développement commenté d'une expérience significative », parfois trop narratif, et s'il reste encore des candidats qui font acte de candidature sans y avoir trop réfléchi, du fait du caractère prématuré dans l'année du dépôt du dossier, la préparation à l'épreuve a été globalement de qualité, notamment pour les candidats qui ont suivi le stage conçu à cet effet.

L'exposé ne saurait être la répétition du dossier. Il ne s'agit pas de narrer ses expériences mais de montrer :

- ▶ les leçons tirées des formations, stages et pratiques d'enseignement ;
- ▶ la réflexion éventuellement développée depuis le dépôt du dossier.

Les candidats réussissent l'entretien à condition de prendre appui sur les questions posées pour montrer leurs connaissances et compétences, leurs capacités d'analyse, leur intérêt pour cette problématique et leur capacité à se projeter dans l'avenir.

Le jury tient à rappeler qu'il ne s'agit pas de raconter son expérience ou de fournir des réponses laconiques. Par exemple, le jury attend du candidat son point de vue sur les outils ou ressources cités, sur les dispositifs d'accueil et de scolarisation présentés. Cela suppose à la fois que cet oral se prépare, mais qu'il n'est pas non plus une récitation. Peu

de candidats se sont présentés cette année sans préparation ; d'autres en revanche ont du mal à sortir de ce qu'ils ont préparé, et à répondre au jury de façon spontanée.

La diversité des candidatures est en recul : les candidats sont essentiellement issus du corps des certifiés, ce que l'on peut regretter. Il serait souhaitable que continuent à se présenter des candidats du primaire, ainsi que des professeurs de lycée professionnel. Il est à noter que deux agrégés se sont présentés cette année. La diversité des disciplines des candidats du secondaire a en revanche été conservée, ce dont on doit se féliciter :

Discipline d'origine	Nbre de candidats inscrits/présentés/reçus
Allemand	2/2/2
Anglais	1/1/0
Espagnol	3/3/1
Sciences de la Vie et de la Terre	1/0/0
Lettres-Anglais	1/1/1
Lettres Classiques	1/1/1
Lettres-Histoire	1/1/0
Lettres Modernes	5/5/2

Là encore, il faut se féliciter de cette diversité des candidats. Cependant, cette année, ce ne sont à y bien regarder que des enseignants de langue ou de lettres qui se sont présentés. Le jury invite donc les candidats « non linguistes » à se former, et souhaite vivement que davantage obtiennent la certification. L'enseignement de FLS est une pratique d'équipe, et il est tout à fait souhaitable que des professeurs de disciplines non linguistiques viennent en appui des professeurs de disciplines linguistiques.

Le jury tient par ailleurs à souligner, d'une part, que la certification ne vient pas valider un parcours de formation, mais bien davantage un parcours de terrain, ou, à défaut, une véritable réflexion sur les enjeux du FLS. D'autre part, l'expérience de terrain, quand elle n'est pas suffisamment étayée par une véritable réflexion théorique, et une mise à jour des connaissances, ne peut non plus être automatiquement validée.

Les candidats doivent bien comprendre que cet examen délivre une certification. Il n'est ni un passeport pour une formation ultérieure, ni un encouragement à continuer dans une voie, mais l'attestation que l'enseignant peut prendre en charge des élèves dès l'année suivante.

Cela dit, les candidats qui n'ont pas obtenu cette année la certification paraissent pour la plupart dans une excellente logique de formation, et le jury ne peut que les inviter à approfondir dans cette direction, et à présenter de nouveau, dans les années à venir, cette certification. Cela concerne également les candidats « non linguistes » et les stagiaires.